



## Naissance d'un bébé après validation de la préfecture et dépôt VI

---

Par sant

Bonjour,

Que dit la loi quand un nouvel enfant est né après avoir déposer une demande de visa au consulat de France du pays d'origine et que la préfecture avait déjà validé la demande de regroupement familial avant ce bébé.

Cordialement

---

Par isernon

bonjour,

avez-vous prévenu l'Ofil que votre épouse était enceinte ?

en principe, il vous fallait envoyer à l'OFII un certificat de grossesse recommandé avec AR en rappelant vos coordonnées, la date d'envoi de votre dossier et l'accusé de réception. Ensuite vous envoyez un acte de naissance avec la référence du dossier.

salutations

---

Par sant

Bonjour,

Je vous remercie très sincèrement mais j'ai pas été très clair en fait madame n'a pas encore le bébé  
Madame a eu une confirmation de sa grossesse en novembre 2025 et l'avis favorable a été envoyé en Afrique le 20 août .  
En principe elle sera convoquée pour déposer son visa.

Aujourd'hui même j'ai informé par mail le service des visas du consulat de France .

Merci pour votre retour.